

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Ville de Pessac - Organisation de la manifestation Vibrations Urbaines du 26 octobre au 4 novembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Pessac organise la 15ème édition du Festival « Vibrations Urbaines » du 26 octobre au 4 novembre. Cette manifestation pluridisciplinaire réunit les pratiques culturelles et sportives urbaines.

Pendant dix jours le Festival Vibrations Urbaines propose de décliner la culture hip-hop sous de multiples formes : des compétitions sportives et amateurs axées particulièrement sur le skate et le bmx, des expositions, des concerts, des battles de danse, des stages graffiti. On peut également trouver des ateliers à destination des jeunes comme des compositions de chansons animées par des rappeurs, des ateliers de break, d'initiation à l'art graphique, et pour la première fois va être organisé un concours national d'art contemporain urbain, en partenariat avec le magazine Graffiti Art.

Les objectifs des Vibrations Urbaines sont multiples :

- Permettre des rencontres entre les jeunes pratiquants et des intervenants ou structures pouvant les aider à progresser dans leur pratique
- Soutenir les cultures et sports urbains en proposant une programmation électrique mélangeant activités « phare » et nouvelles pratiques
- Favoriser la citoyenneté par l'action en permettant à certains de découvrir l'envers du décor d'une manifestation culturelle
- Permettre au service animation Jeunesse d'être en contact permanent avec de nombreuses associations ou groupes de jeunes actifs dans les domaines culturels et sportifs puisque la manifestation est organisée avec l'aide d'une vingtaine d'associations de l'agglomération
- Dynamiser les équipes en reliant ce projet à l'action permanente de notre équipe d'animation qui travaille à l'année sur les pratiques culturelles urbaines.

Le Festival Vibrations Urbaines devient au fil des ans un des premiers événements nationaux qui s'articule autour des cultures urbaines. Il draine ainsi un public majoritairement jeune, ainsi que des personnes extérieures à l'agglomération bordelaise, qui sont estimées à 11 % du public total pour l'édition 2011.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Pessac à la fiche action 09.

La Communauté Urbaine a été sollicitée pour un soutien financier de 25 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 379 332 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Matières et fournitures	15 299	Etat	3 000
Récompenses et prix	39 330	Conseil Régional	25 000
Cachets artistiques	7 616	Conseil Général	10 000
Services externes	82 228	CUB	25 000
Locations	88 397	Commune de Pessac	227 952
Communication	54 550	CAF	9 000
Déplacements et missions	15 188	Billetterie	15 000
Salaires	70 106	Partenariats	64 380
Frais généraux	6 618		
TOTAL	379 332		379 332

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la manifestation « Vibrations Urbaines » relève de la catégorie des événements métropolitains,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à la Ville de Pessac pour l'organisation la manifestation « Vibrations Urbaines » qui se déroulera du 26 octobre au 04 novembre 2012,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 900, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 OCTOBRE 2012 PUBLIÉ LE : 11 DÉCEMBRE 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON